

## **STRUCTURER L'ECOSYSTEME DES DONNEES AGRICOLES AU NIVEAU FRANÇAIS ET EUROPEEN**

Guillaume **JOYAU**  
Secrétaire général NUMAGRI

Les données sont une source de grande préoccupation pour le secteur agricole. En effet, le potentiel de valorisation est très important et il est absolument évident que pour répondre positivement aux objectifs fixés par les autres politiques européennes, l'exploitation des données du secteur agricole sera indispensable. Cependant, il semble important que cette exploitation se fasse au bénéfice de tous, y compris les agriculteurs, qui sont souvent à l'origine des données, mais qui n'ont pas les capacités de conduire seuls l'exploitation et l'analyse de ces jeux de données. Aussi est-il primordial que les acteurs du monde agricole se mobilisent sur ces questions en anticipation afin de poser un cadre réglementaire le plus équilibré possible.

En effet, le secteur agricole est notamment caractérisé par une quasi-absence d'hébergement et de stockage des données au sein des exploitations agricoles, l'essentiel étant hébergé dans les infrastructures et centres de données des fournisseurs (machines, services, etc.). Les agriculteurs ont donc une quasi-absence de contrôle sur ces données, issues de leurs exploitations agricoles, à laquelle il nous faut remédier. Nous pensons qu'il faut éviter la plateformes des données agricoles par des acteurs privés.

La revue de ces cas d'usages a aussi permis de montrer l'éclatement, à date, des données dans de multiples bases. Cette dispersion, qui s'explique largement par la structuration du secteur et la diversité des acteurs y intervenant, complique la valorisation car l'accès aux bases de données est plus difficile et pas toujours interopérable. Le développement d'interconnexion entre les outils est donc indispensable.

La FNSEA se mobilise depuis plusieurs années sur le sujet car l'explosion des usages numériques dans les exploitations va impacter fortement le travail des agriculteurs, mais aussi les relations que ceux-ci tissent avec leurs partenaires, car les vecteurs de valeur s'en trouvent fortement affectés. Plusieurs projets ont ainsi été développés par les organisations agricoles pour tenter de répondre à ces enjeux.

Nous pensons que les points suivants devraient être traités réglementairement, afin de contribuer à la construction d'un climat de confiance entre les opérateurs, et faciliter l'ouverture des données et valoriser tout le potentiel des outils digitaux :

- Le consentement obligatoire de l'ayant-droit pour toute collecte et usage ;
- L'implémentation d'une identité numérique pour les personnes morales ;
- La portabilité des données des exploitants agricoles ;
- Le développement de l'interopérabilité des systèmes d'échanges de données, et des standards.

Les points mentionnés ci-dessus doivent aussi contribuer à la durabilité des solutions, et à la transmission d'historique long, en adéquation avec la durée de cycles de productions dans les exploitations agricoles. En effet, avec par exemple, un cycle de culture par an, les agriculteurs ne peuvent se permettre d'avoir des standards ou protocoles non durables et interopérables. Ils ont besoin d'avoir une assurance sur la pérennité de leurs investissements, en particulier sur le fait que les données collectées aujourd'hui seront toujours exploitables dans quelques années, et qu'elles pourront, par exemple, être transmises à un futur repreneur de l'exploitation.

**GUERRE DES DONNÉES AGRICOLES**  
**Séance du 9 mars 2022**

---

Dans le cadre de cette intervention, les points suivants seront abordés :

1. Les enjeux pour les agriculteurs, d'un point de vue Technique, économique et juridique,
2. Les enjeux pour le secteur agricole et agroalimentaire plus globalement
3. Les réponses des professionnels : Numagri et Data-Agri
4. Quelques éléments d'actualité sur le contexte législatif européen.

**Contact : Guillaume JOYAU**

Tél. : +33 (0)6 70 02 39

92 Mél : sg(a)numagri.fr